



## ASSEMBLEE COMMUNALE DU 2 MAI 2018

**Présidence :** Monsieur Daniel Raboud, syndic

**Citoyennes et citoyens présents:** citoyen(ne)s: 24; conseil communal: 5; soit **29**

**Conseil communal:** Madame, Messieurs

- Suzanne Cosandey
- Jean-François Moura
- Alain Saudan
- Antoine Castella

**Secrétaire:** Madame Barbara Fetz

**Convocation:**

- affichage au pilier public dès le 17 avril 2018;
- publication dans la Feuille officielle du canton de Fribourg, No 16, du 20 avril 2018;
- insertion dans le Bulletin d'information No 82 distribué à tous les ménages le 17 avril 2018 (art. 12, al. 1<sup>bis</sup> LCo ; décision de l'assemblée communale du 14 décembre 2011), ainsi que sur le site internet.

---

**Ordre du jour**

- 1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 29 novembre 2017**
  - 2. Comptes 2017**
    - 2.1. Compte de fonctionnement
      - a) rapport de l'organe de révision
      - b) préavis de la Commission financière
      - c) approbation
    - 2.2. Compte des investissements
      - a) rapport de l'organe de révision
      - b) préavis de la Commission financière
      - c) approbation
  - 3. Présentation du plan financier**
  - 4. Réfection du Pont de la Taouana**
  - 5. Association de communes "Ambulances Sud Fribourgeois (ASF)" - approbation des statuts**
  - 6. Divers**
-

A 20.00 heures, **Monsieur Daniel Raboud, syndic**, a le plaisir d'accueillir les personnes présentes et de les saluer cordialement; il les remercie d'avoir répondu à la convocation.

Il annonce que l'assemblée sera **enregistrée**.

**Monsieur le Syndic:**

- demande s'il y a des remarques concernant le mode de convocation ainsi que l'ordre du jour; aucune remarque n'étant formulée, l'assemblée peut ainsi valablement délibérer;
- rappelle les dispositions de l'article 18 (al. 1, 2 et 3) de la loi du 25 septembre 1980 sur les communes:

*<sup>1</sup>L'assemblée vote à main levée.*

*<sup>2</sup>Toutefois, le vote a lieu au scrutin secret lorsque la demande qui en est faite est admise par le cinquième des membres présents.*

*<sup>3</sup>Le président et les autres membres du conseil communal peuvent voter. Toutefois, ils s'abstiennent lors de l'approbation des comptes par l'assemblée et lorsqu'elle décide une délégation de compétence.*

- informe que Madame Barbara Fetz, habitant Villars-sous-Mont, ne votera pas;
- excuse l'absence de Madame Jeannette Beaud, Messieurs Damien Berset, Patrice Borcard, André Geinoz et Laurent Zenoni;
- nomme **Messieurs Pierre Bovet et Eric Delabays** en qualité de **scrutateurs**.

---

Les objets inscrits à l'ordre du jour sont projetés au moyen d'un support informatique, sous format "PowerPoint". La présentation est jointe au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante (pièce numéro 1).

---

## 1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 29 novembre 2017

Comme mentionné dans la convocation, le procès-verbal de l'assemblée communale du 29 novembre 2017 n'est pas lu. Il a été mis à la disposition des citoyens au Bureau communal, ainsi que publié sur le site internet dès sa rédaction (art. 22, 103<sup>bis</sup> de la loi du 25 septembre 1980 sur les communes, 13 du règlement du 28 décembre 1981 d'exécution de la loi sur les communes).

Il est **approuvé, à l'unanimité**, avec remerciements à Madame Barbara Fetz.

---

## 2. Comptes 2017

Un exemplaire des comptes est remis à chaque participant (compte de fonctionnement et compte d'investissement). Une copie est jointe au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante (pièce numéro 2).

Pendant les dix jours qui ont précédé la présente assemblée, les citoyens ont également eu la possibilité d'en consulter un exemplaire auprès de l'Administration communale.

Un rapport relatif aux comptes 2017 a été publié dans le bulletin d'information numéro 82, pages 7 à 12.

### 2.1. Compte de fonctionnement

**Monsieur Antoine Castella**, conseiller responsable des finances, présente le compte de fonctionnement. Son rapport est joint au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante (pièce numéro 3).

Le résultat des dix chapitres avec comparaison entre ceux du budget 2016 et des comptes 2016 est projeté au moyen d'un "beamer". Il comprend des informations relatives aux écarts avec le budget, un résumé, ainsi que des graphiques : résultats 2017, répartition des revenus et des charges.

Au vu de la situation financière et du résultat comptable 2017, le conseil a opté pour la création de réserves pour un montant de CHF 340'000.- (CHF 200'000.- pour les routes, CHF 100'000.- pour les eaux usées et potables et CHF 40'000.- pour les endiguements). Ces réserves peuvent être utilisées à moyen ou long terme.

Le compte de fonctionnement solde comme suit:

Total des charges:	CHF	5'353'119.15
Total des revenus:	CHF	5'363'826.95
<b>Excédent de revenus:</b>	<b>CHF</b>	<b>10'707.80</b>

**Monsieur Pascal Moënnat** fait la réflexion suivante pour le poste 720 Gestion des déchets: les charges se montent à CHF 146'544.10; après déduction des frais de ramassage des sacs-poubelles (CHF 36'479.40), il reste environ CHF 110'000.- à charge; la participation de la Commune de Bas-Intyamont étant de CHF 47'657.30, Grandvillard paierait les deux tiers des charges et Villars-sous-Mont et Estavannens un tiers seulement. M. Moënnat est surpris que la population de Grandvillard soit si importante.

Réponse de Monsieur Antoine Castella et Mesdames Pascale Borcard et Marie-Claire Pharisa: Enney ayant sa propre déchetterie, sa population n'est pas prise en considération dans ce calcul. Les villages de Villars-sous-Mont et Estavannens réunis comptent bien moins d'habitants que Grandvillard. Le calcul est donc correct.

**Monsieur Raphaël Raboud** demande comment il doit procéder pour l'évacuation des déchets spéciaux (solvants, peinture, etc.).

Monsieur Antoine Castella le renseigne concernant la nouvelle procédure selon instructions reçues du Service de l'environnement (SEn). Les déchets spéciaux doivent être déposés à la Déchetterie intercommunale où ils seront par la suite pris en charge par l'entreprise Niquille & Fils SA. Les habitants de Broc peuvent toutefois continuer d'amener leurs déchets spéciaux, en petites quantités, à la STEP de Broc.

**Madame Marie-Claire Pharisa** est surprise que la commune peut créer une réserve pour l'épuration des eaux usées.

Monsieur Antoine Castella confirme qu'il est obligatoire de faire des réserves pour l'eau. La question de l'attribution des réserves a été vérifiée avec la fiduciaire. Si le Service des Communes n'accepte pas de réserve pour l'eau potable et les eaux usées, le libellé de la réserve sera intitulé "réserve pour investissements futurs".

Monsieur Daniel Raboud informe que l'Association intercommunale du Comté de Gruyère (AICG) va au-devant d'importants frais et investissements dus à la réorganisation, l'agrandissement et la mise aux normes de la STEP de Broc. Ces investissements seront à charge des communes.

Il n'y a pas d'autre question concernant le compte de fonctionnement.

### **Bilan au 31 décembre 2017**

**Monsieur Antoine Castella** se réfère au bilan dont il projette les résultats:

Total des actifs:	CHF	6'395'782.77
Total des passifs:	CHF	6'385'074.97
<b>Excédent des actifs:</b>	<b>CHF</b>	<b>10'707.80</b>

## 2.2. Compte des investissements

Monsieur Antoine Castella le résume et en rappelle les résultats:

Total des charges:	CHF	398'361.60
Total des revenus:	CHF	417'027.10
<b>Excédent de revenus:</b>	<b>CHF</b>	<b>18'665.50</b>

Il précise que tous les investissements ont été financés par des capitaux propres et qu'aucun emprunt n'a été contracté.

Le compte des investissements ne suscite aucune question.

Monsieur le Syndic cède la parole à **Monsieur Thierry Sottas**, président de la commission financière, lequel donne lecture du rapport de l'organe de révision dont une copie est annexée au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante (pièce No 4).

Monsieur Sottas poursuit avec la lecture du rapport de la Commission financière dont une copie est annexée au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante (pièce No 5).

Pour terminer, **Monsieur le Syndic** procède à l'approbation des comptes.

### - **Approbation du compte de fonctionnement**

Soumis à l'assemblée, le compte de fonctionnement de l'année 2017, lequel solde par un excédent de revenus de CHF 10'707.80, est **approuvé par vote au scrutin ouvert, à l'unanimité.**

### - **Approbation du compte des investissements**

Soumis à l'assemblée, le compte des investissements de l'année 2017, lequel solde par un excédent de revenus de CHF 18'665.50, est **approuvé par vote au scrutin ouvert, à l'unanimité.**

Au nom du conseil, **Monsieur le Syndic** remercie Monsieur Antoine Castella, Madame Pascale Borcard, ainsi que Monsieur Thierry Sottas et les membres de la commission financière.

---

## **3. Présentation du plan financier**

Le plan, dont **Monsieur Antoine Castella** donne connaissance (art. 86d LCo), a été adapté suite au bouclage des comptes 2017 et établi sur la base de l'exercice comptable et du budget 2018.

Monsieur Castella communique les éléments de son rapport (pièce numéro 6, jointe au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante).

Il projette divers tableaux qui comportent notamment les investissements prévus, les principaux éléments qui auront une incidence sur les finances communales, les résultats présumés des exercices

comptables des cinq prochaines années (compris les investissements prévus) et la marge nette d'autofinancement.

**Conformément à l'article 10 lit. r) de la loi du 25 septembre 1980 sur les communes, l'assemblée prend acte du plan financier et de ses mises à jour.**

Monsieur Castella remercie Madame Pascale Borcard pour son aide précieuse dans l'établissement du plan financier.

**Monsieur le Syndic** remercie Monsieur Castella pour sa parfaite gestion des deniers communaux et sa clairvoyance financière.

---

#### 4. Réfection du Pont de la Taouna

**Monsieur Jean-François Moura**, conseiller communal, expose ce qui suit:

- Au courant du mois de décembre 2017, une voiture a embouti le pont. La personne fautive s'est annoncée auprès de la commune et son assurance responsabilité civile a procédé à un remboursement.
- Les dégâts, qui semblaient à première vue peu importants, se sont avérés plus conséquents que prévus suite à la vision locale avec les entreprises Sagérime SA (pour la réparation de la barrière) et J. Monferini SA (pour le bétonnage). En effet, sur le côté aval du pont, le tablier en béton est effrité et les joints sont secs. Les seuls travaux de maçonnerie sont estimés à CHF 36'000.-.
- Le conseil souhaite combiner ces travaux avec la construction d'un petit trottoir pour les piétons, en particulier les enfants qui se rendent à l'école. Pour ce faire, il a pris contact avec les époux Pharisa pour l'éventuel achat de quelques mètres carrés de terrain pour le trottoir, mais aussi pour implanter une ligne piétonne jaune continue.
- A relever que le SMO (Service de la mobilité) a également été consulté; il est favorable au projet.
- Le conseil a sollicité du bureau d'ingénieurs Gex & Dorthe Ingénieurs Consultants Sàrl une offre pour un avant-projet pour l'assainissement du pont et la construction d'un trottoir. Le crédit d'étude (honoraires) se chiffre à CHF 19'000.-.
- Conformément à l'article 48 RELCo, cette dépense de **CHF 19'000.-** sera couverte par les capitaux propres (pièce numéro 7).

**Monsieur Thierry Sottas** donne lecture du préavis favorable de la Commission financière pour l'étude susmentionnée et indique que le projet final sera présenté lors de l'assemblée communale du 5 décembre 2018.

**Monsieur le Syndic** remercie Monsieur Moura de la présentation de ce projet et procède à l'approbation du projet d'étude:

*soumis à l'assemblée, cet objet et son financement sont **admis, à l'unanimité, par vote au scrutin ouvert.***

---

## 5. Association de communes "Ambulances Sud Fribourgeois ASF" - approbation des statuts

**Madame Suzanne Cosandey**, conseillère communale, informe que, comme annoncé dans la convocation, les statuts de la nouvelle association de communes "Ambulances du Sud fribourgeois" ne sont pas lus. Ils ont été mis à la disposition des citoyens au Bureau communal, ainsi que publiés sur le site internet.

Elle expose un bref historique des services d'ambulances puis présente point par point les statuts de la nouvelle association de communes.

Il n'y a pas de question à ce sujet.

**Monsieur le Syndic** remercie Madame Cosandey pour la présentation détaillée des statuts. Il procède à leur approbation:

*soumis à l'assemblée, les statuts de la nouvelle association de communes "Ambulances Sud fribourgeois" sont admis, à l'unanimité, par vote au scrutin ouvert.*

---

## 6. Divers

### 6.1 Fusion des cercles scolaires de l'Intyamou

**Monsieur Alain Saudan** fait un bref rappel de l'historique du projet. Il constate que, malgré le bon travail effectué par le groupe de travail, l'élaboration de la convention, les réunions avec la Préfecture et la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport (DICS), il subsiste un blocage assez important de la part de la Commune de Bas-Intyamou. Le dossier est actuellement dans les mains de la Préfecture. Pour la rentrée scolaire 2018/19, il n'y aura donc pas de changement pour le cercle scolaire GEVE. Toutefois, si les trois communes ne trouvent pas un terrain d'entente pour l'avenir des cercles scolaires de l'Intyamou, ce sera le Conseil d'Etat qui prendra la décision à leur place. Il serait regrettable d'en arriver là.

*Monsieur Pascal Moënnat souhaite connaître les craintes de la commune de Bas-Intyamou.*

Monsieur Alain Saudan avoue avoir du mal à obtenir des arguments très précis, mais elles sont majoritairement d'ordre financier (frais des transports scolaires, etc.).

*Monsieur Jean Ecoffey demande quels sont les avantages de ce regroupement.*

Monsieur Alain Saudan précise que ce regroupement répond à une demande légale. La nouvelle loi scolaire exige en effet un minimum de huit classes par cercle scolaire. L'avantage est clairement la mutualisation des groupes.

Monsieur Daniel Raboud ajoute que la Commune de Bas-Intyamou devra acquérir des containers scolaires qui seront érigés à côté de l'Ecole d'Estavannens. Quant à la Commune de Haut-Intyamou, elle planche sur un projet de construction de nouvelle école à Neirivue.

Les transports scolaires seraient distribués entre le haut et le bas de la vallée, avec un point de ralliement au centre, ceci pour éviter de trop longs trajets aux enfants.

### 6.2 Plan d'aménagement local (PAL) et Plan directeur cantonal (PDCant)

**Monsieur le Syndic** rappelle que le PAL est toujours en cours d'approbation auprès des services de l'Etat. Suite à un vice de forme dans le traitement d'un recours, une enquête complémentaire sera réalisée prochainement.

Le PDCant dessine l'avenir de notre territoire. Les villages périphériques ne verront pas leur zone à bâtir et leur zone industrielle s'agrandir.

### 6.3 Bâtiment des Lières

**Monsieur Jean-François Moura** informe que les travaux de réfection du toit vont commencer sous peu. Le panneau touristique sera refait par la même occasion. **Madame Suzanne Cosandey** confirme l'intérêt du Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut (PNR) pour cette vitrine d'information. Il y aura donc une vitrine *Point Info PNR* et une vitrine *Point Info Grandvillard*. Madame Cosandey est également en contact avec La Gruyère Tourisme et la SIV pour l'élaboration du panneau *Point / Grandvillard*. Elle remercie la SIV qui offrira un banc. Le chantier devrait être terminé pour le 23 juin 2018, à l'occasion de la 2<sup>ème</sup> Balade gourmande de l'Intyamont qui passera par Grandvillard.

### 6.4 Trafic "parapentes"

**Monsieur Jean-François Moura** expose que, suite à l'augmentation du trafic sur le chemin du Fey, une rencontre a eu lieu avec le Club de Vol Libre de la Gruyère et Gruyère Parapente. Il a été convenu que les voitures des parapentistes emprunteraient dorénavant la route sous la forêt.

*Monsieur Pierre Bovet constate que les parapentistes roulent vite sur le chemin de la forêt.*

*Monsieur Dominique Borcard constate que ce déversement de voitures dérange les familles qui se promènent sur la petite route.*

*Monsieur Eric Delabays demande si le stationnement sur le parking du stand de tir ne serait pas une solution?*

Monsieur Jean-François Moura rétorque qu'il y a déjà eu des discussions dans le passé qui n'ont pas abouti à une solution idéale. Les réclamations seront rapportées aux présidents des clubs respectifs. Une discussion sur une éventuelle indemnité à verser par les parapentistes pour l'entretien du Chemin du Fey sera initiée début juillet.

### 6.5 Cimetière

Monsieur le Syndic annonce que le cimetière sera aménagé avec un espace fleuri. Le coin des containers sera également amélioré. Un paysagiste a été contacté pour l'élaboration d'un projet.

*Madame Estelle Gouraud informe que les personnes âgées en rollator ont des difficultés à accéder aux tombes. Serait-il envisageable de créer quelques accès dallés? Par ailleurs, elle informe que la SIV offrira un banc au cimetière.*

Monsieur le Syndic et Madame Suzanne Cosandey informent que les accès seront améliorés et remercient la SIV pour le don du banc.

L'ordre du jour étant épuisé, **Monsieur le Syndic** donne la parole à l'assemblée.

*Monsieur Eric Delabays demande si la contribution immobilière sera revue à la baisse (c.f. La Liberté du 24 avril 2018).*

Monsieur le Syndic répond que la question sera reprise lors de l'élaboration des prochains budgets.

---

La parole n'étant plus demandée, **Monsieur le Syndic** remercie l'assemblée de sa participation et souhaite à tous, avec un peu d'avance, un bel été et de belles vacances.

L'assemblée est close à 21.35 heures. Chacun est invité à un moment d'échange et d'amitié.

---

La secrétaire:



Barbara Fetz



Le syndic:



Daniel Raboud